

ces dispositions, cette Cour constate qu'il y a bien une variante entre la plainte et la conviction, la plainte étant pour une 3ème offense et pour un emprisonnement de 6 mois, et la conviction étant pour une amende de \$200, et un emprisonnement de trois mois; mais, que cette Cour ne saurait en face de ces dispositions maintenir un bref de certiorari, et casser telle conviction, à raison de telle variante; de même pour l'informalité, ou irrégularité commise par le magistrat avant de prononcer son jugement pour une 2ème offense, de n'avoir pas fait amender la plainte;

“ Considérant d'un autre côté que cette conviction est bien dans les termes de l'art. 1166 paragraphe 2, puisqu'elle porte une condamnation pour une offense contre une disposition formelle de la loi par un magistrat de district, dans les limites de sa juridiction, et qu'il paraît par telle conviction que ledit magistrat a eu l'intention d'infliger la pénalité ou punition applicable à cette offense, et qu'il appert aussi, que la plainte a été décidée au mérite, et que la conviction est valide en vertu de cette section de la loi;

“ Considérant qu'il y a lieu aussi de tenir que le magistrat avait le pouvoir de déterminer lui-même la pénalité pour l'offense prouvée, quoique le poursuivant n'ait pas, dans sa plainte réclamé de pénalité, mais qu'il se soit borné à demander une condamnation à 6 mois d'emprisonnement. Voir la cause de *Plante v. Cliche*, (1).

“ Considérant de plus, que les irrégularités et informalités qui existent, et que cette Cour a indiquées ci-dessus, n'ont pas enlevé au magistrat sa juridiction, et que cette

(1) [1910], 38 C. S. p. 535.